

Comité pour Abakar



Abakar GASSAMA

sa situation

nos propositions

11 mars 2021

Un parcours d'intégration réussi

Cinq années de présence en France

Abakar, originaire de Guinée, arrive en France à l'âge de 14 ans début 2016.



Acquisition du français

Grâce à sa prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance et au dispositif UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants), Abakar, mineur isolé, apprend le français (sa langue maternelle est le soussou) et est scolarisé au Lycée Nelson Mandela d'Audincourt (25).

Apprentissage et obtention d'un CAP de cuisinier

En septembre 2018, Abakar débute un apprentissage au Centre de Formation des Apprentis de Bethoncourt (25). Il obtient son CAP de cuisinier en juin 2020.

Poursuite de ses études

En raison de la fermeture administrative des restaurants pour raisons sanitaires, Abakar ne peut ni commencer à travailler, ni préparer un BEP de cuisinier. Sur les conseils de son lycée, il étoffe sa formation en préparant un CAP de vente, particulièrement adapté à la situation (vente sur internet, vente à emporter).

Bénévolat

Accompagné par son lycée, Abakar a réalisé plusieurs actions de bénévolat auprès du Secours Catholique de Montbéliard.

Un parcours d'intégration salué de toutes parts



Le Conseil d'administration du Lycée Nelson Mandela a voté à l'unanimité, le 4 février 2021, une motion saluant les efforts d'Abakar, son intégration dans la vie scolaire et demandant son retour en classe.

Les responsables du CFA de Bethoncourt où Abakar était hébergé jusqu'à son placement en Centre de rétention, soulignent qu'il n'y a jamais posé aucun problème et qu'il y est toujours le bienvenu.

Les syndicats CGT et FO de l'ADDSEA 25, dont le service AMNA a accompagné Abakar, soulignent dans un courrier adressé à leur direction le 4 février 2021, son parcours exemplaire, s'inquiètent qu'une intégration réussie se termine en cul de sac, et des conséquences que cela pourrait avoir sur les autres jeunes.

La municipalité d'Audincourt, où est scolarisé Abakar, a adopté une motion lors de son Conseil Municipal du 1^{er} mars 2021 pour demander qu'il puisse continuer son parcours scolaire et exercer son métier dans une ville où il a su s'intégrer.

Mme Edwige Pétrequin, propriétaire-gérante de l'Hôtel-Restaurant du Jura à Audincourt, où Abakar a effectué plusieurs stages, témoigne de sa gentillesse, de son comportement respectueux et de ses compétences.

Un avenir en France



Promesse d'embauche ferme

Parce qu'il a passé avec succès un diplôme dans un métier en tension, la restauration, Abakar bénéficie d'une promesse d'embauche ferme, en CDI dans une chaîne de restaurants, sitôt que les conditions sanitaires permettront une activité plus normale dans ce secteur.

Il serait dommage que la France, après avoir investi dans la formation d'Abakar, prive des employeurs de compétences recherchées.

Des parrains et marraines pour l'accompagner

A défaut de famille biologique, Abakar, grâce à son parcours et à son intégration, bénéficie en France d'une « famille républicaine ».

Lors de son parrainage civil, le 13 février en Mairie d'Audincourt, se sont engagés comme parrains et marraines d'Abakar :

- ✓ **Mme Fabienne NADOR**, conseillère emploi-formation et formatrice au CFA de Bethoncourt, élue municipale de Vieux Charmont (25)
- ✓ **Mme Mélanie DAF**, première adjointe au Maire de la Ville d'Audincourt, en charge de l'enfance, de l'éducation, et du commerce, épouse de Omar DAF, entraîneur du FC Sochaux-Montbéliard
- ✓ **Mme Edwige PETREQUIN**, propriétaire-gérante de l'Hôtel-Restaurant du Jura, où Abakar a effectué plusieurs stages.
- ✓ **M. Damien CHARLET**, professeur à l'Université de Franche-Comté, deuxième Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération.
- ✓ **M. Bruno LEMERLE**, retraité Peugeot, syndicaliste de Sochaux et du Pays de Montbéliard
- ✓ **M. Olivier KIRCHNER**, magistrat honoraire, ancien Président du Tribunal de Montbéliard.

La diversité de ces parrains et marraines atteste de l'émotion qu'a provoquée dans le Pays de Montbéliard la situation du jeune Abakar, dans les milieux catholiques, protestants, politiques, syndicaux et associatifs, et montre qu'Abakar sera bien entouré pour la suite de son parcours

Un renvoi en Guinée serait catastrophique



Une vie émaillée de drames

Abakar est né le 15 mars 2001 à Matam (banlieue de Conakry). Il n'a pas 10 ans au décès de son père.

Sa maman a été remariée en 2011 et s'est installée avec ses 2 enfants (Abakar et sa petite sœur) au village de Tabitesi, chez son nouveau mari, avec la première femme de celui-ci.

Peu après leur installation, deux enfants en bas âge de la première femme du beau-père d'Abakar sont décédés.

Accusation de sorcellerie¹

Le beau-père et les autres villageois ont accusé Abakar de sorcellerie. Abakar n'a pas été scolarisé, il a été soumis au travail forcé et à de mauvais traitements dont il porte encore des cicatrices au bras.

La fuite de la mère

La maman d'Abakar a réussi à fuir, avec sa petite sœur et il semble qu'elle se soit réfugiée au Sénégal.

Pour sa fuite et pour permettre à Abakar de se mettre à l'abri, elle a vendu un terrain sur lequel le nouveau mari considérait qu'il avait des droits et pour lequel il pensait donc que le prix de la vente devait lui revenir.

Un renvoi d'Abakar en Guinée n'est pas humainement envisageable :

- ✓ Il a quitté ce pays alors qu'il n'était encore qu'un enfant.
- ✓ Il n'y a plus de famille en mesure de l'aider et le protéger.
- ✓ Cela l'exposerait à la vengeance d'un beau-père violent et de sa communauté, perspective qui le terrorise et qu'il veut éviter à tout prix.

La Cour de Justice de l'Union Européenne vient d'ailleurs de rappeler, par un arrêt du 14 janvier 2021 que la décision de renvoi d'un jeune migrant ne peut être prise que si un accueil adéquat lui est garanti (dans sa famille ou dans une structure adaptée) dans son pays d'origine.

¹ Le rapport de l'OFPRA du 20 avril 2017 souligne l'importance en Guinée des accusations de sorcellerie, constate que face à ces accusations et à la mise au ban de toute la communauté, la mendicité dans les grandes villes devient un des seuls moyens de survie. De son côté, l'UNICEF a publié plusieurs articles sur cette question.

Un parcours administratif semé d'embûches



Le choix de la légalité

En janvier 2019, 2 mois avant sa majorité, Abakar a demandé son admission au séjour afin de pouvoir rester ici.

Confronté à un refus, il a été astreint à une obligation de pointage à la gendarmerie de Bethoncourt, à laquelle il a toujours satisfait scrupuleusement.

- Plutôt que de tenter de passer inaperçu et de mener une vie de sans-papiers et de travailleur clandestin, Abakar a donc fait le choix de la légalité.

Ses formateurs (professeurs et maître de stage) aujourd'hui regroupés dans notre Comité, l'ont toujours encouragé dans cette démarche, persuadés que sa bonne foi et le bon sens finiraient par l'emporter.

Il serait dramatique pour Abakar et un terrible contre-exemple pour d'autres si ce choix de légalité était à l'origine de sa perte. Sans parler du doute insinué dans l'esprit de toutes celles et tous ceux, qui lors des échéances électorales font le choix des valeurs républicaines de la France et qui aujourd'hui se demandent : à quoi bon ?

La question des papiers guinéens

A l'origine, les différentes décisions administratives ou judiciaires concluant à l'obligation pour Abakar de quitter la France s'appuient principalement sur le caractère douteux des papiers guinéens.

- ✓ Abakar est-il responsable d'un Etat Civil guinéen défaillant lorsqu'il était enfant ?
- ✓ Le Comité pour Abakar a pu vérifier que les personnes signataires du jugement supplétif du Tribunal de Conakry tenant lieu d'acte de naissance d'Abakar, étaient effectivement juges au dit Tribunal.
- ✓ Par ailleurs l'ambassade de Guinée à Paris a authentifié la carte consulaire d'Abakar.

Il n'existe donc plus de doute sérieux concernant l'identité et l'âge d'Abakar.

Toutefois, dans la droite ligne des démarches entreprises en lien avec M. Jean-Yves LECONTE, sénateur et Président délégué du groupe France – Afrique de l'Ouest au Sénat, Abakar et le comité sont disposés à poursuivre les procédures nécessaires à l'obtention d'un passeport biométrique ou de tout autre document administratif permettant de résoudre le problème.

En sortir par le haut

Au-delà des difficultés procédurales, c'est de l'avenir de ce jeune garçon, déjà maltraité par la vie, dont il s'agit.

Au-delà des difficultés procédurales, ce sont des valeurs que nous partageons dont il est question.

Dans les initiatives publiques organisées par notre Comité, et dans la pétition qui a réuni 20 000 signatures sur internet, une phrase fait l'unanimité :

« Personne ne se grandit en s'acharnant sur un gosse »



Il faut y ajouter ce que nous avons écrit à M. DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, dans notre courrier du 15 février 2021 :

« La France se grandit quand elle sait, au-delà des logiques administratives parfois aveugles, trouver des solutions pour rester conforme aux valeurs qui ont fait son histoire. »

D'autant que les éléments nouveaux apportés par notre Comité (authentification des papiers d'identité, promesse ferme d'embauche en CDI, parrainages ...) permettent de reconsidérer le dossier d'Abakar sans que personne n'ait à se déjuger.

À la suite de notre courrier à M. DARMANIN du 15 février, et de l'entrevue avec M. SETBON, représentant du Préfet du Doubs le 22 février en Sous-préfecture de Montbéliard, la réponse de Mme Astrid JEFFRAULD, Directrice adjointe du cabinet de la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté, laisse espérer un nouvel examen de la situation d'Abakar.

Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un simple courrier de politesse et que ce nouvel examen permettra de trouver les voies d'une solution positive.

Bien entendu, si une telle solution était trouvée, ce que nous souhaitons, notre comité saurait y apporter son concours et s'exprimer avec toute la retenue qui s'impose dans une telle circonstance.

